
Easy-Hebergement - [Support]

Mon nom de domaine est en "Redemptionperiod". Puis-je le r

Mon nom de domaine est en "Redemptionperiod". Puis-je le restaurer ?

Pendant la période de rédemption (labeled "Redemptionperiod" en anglais), le nom de domaine peut être restauré par rachat auprès de l'opérateur du Registre (labeled "Registry" en anglais), par notre intermédiaire uniquement.

Il faut nous contacter le plus rapidement possible via le formulaire de support de votre espace client.

Nous vous communiquerons alors en retour les informations et documents nécessaires au déclenchement de la opération.

La restauration ne peut être effectuée qu'à l'issue de la période de rédemption exclusive du déposant du nom de domaine.

Le coût d'un tel rachat est supérieur à celui d'un simple renouvellement. Il correspond aux frais perçus par le Registry et à nos propres frais de gestion pour la rationalisation de la opération de rachat; il inclut le renouvellement du nom de domaine pour une année. Les montants des frais de restauration sont indiqués dans notre rubrique Tarifs & conditions :

Si le délai des 30 jours est dépassé, le nom de domaine ne pourra plus être restauré : il est alors placé par le Registry dans le statut "pending delete".